

infopreneūr ^{MAG}

DEVENEZ UN MEILLEUR ENTREPRENEUR



AU SOMMAIRE:

- ◆ Un VRC! C'est quoi? C'est pour qui? À quoi ça sert?
- ◆ La délégation des tâches : essentielle pour le bon transfert de la relève dans le milieu de la construction
- ◆ Les avancées technologiques, au service du travailleur au quotidien
- ◆ Le harcèlement en milieu de travail

LES DATES IMPORTANTES À VENIR :



**PRIX
DOMUS**

**Déposez vos projets
jusqu'au 20 janvier**

DÉCEMBRE 2023 :

14

Date butoir : dépôt des mutuelles à la CNESST. Demande pour regroupement rétrospectif.

15

Date limite pour transmettre le rapport mensuel à la CCQ

22

Vacances annuelles d'hiver

29

Date butoir : dépôt des mutuelles à la CNESST. Demande pour regroupement rétrospectif.

JANVIER 2024 :

20

Date limite du dépôt des dossier pour le concours DOMUS

13

Date limite pour transmettre le rapport mensuel à la CCQ

FÉVRIER 2024 :

7

Rendez-vous des Experts Rive-Sud au Plaza à La Prairie

21

Rendez-vous des Experts Rive-Nord au Château Royal à Laval



**DISTRICT
HABITAT**

**Du 21 au 24 mars 2023
Au Centre Expo de Terrebonne**



ÉDITION 4 DÉCEMBRE 2023

SOMMAIRE :

ÉDITO DU PRÉSIDENT	PAGE 04
ÉDITO DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	PAGE 05
RETOUR SU L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	PAGE 06
PARTICIPEZ AUX PRIX DOMUS!	PAGE 07
LE RENDEZ-VOUS DES EXPERTS RIVE-NORD ET RIVE-SUD	PAGE 08
LE SALON DISTRICT HABITAT EST FAIT POUR VOUS!	PAGE 09
<hr/>	
Un VRC! C'est quoi? C'est pour qui? À quoi ça sert?	PAGE 10
La délégation des tâches : essentielle pour le bon transfert de la relève dans le milieu de la construction	PAGE 14
Les avancées technologiques, au service du travailleur au quotidien	PAGE 18
Le harcèlement en milieu de travail	PAGE 21



C'est avec beaucoup de plaisir que je signe mon premier édito à titre de président du conseil d'administration de l'APCHQ - région du Montréal métropolitain dans cette édition de l'Infopreneur magazine! Lors de l'assemblée générale du 2 novembre dernier, les membres du conseil d'administration m'ont fait l'honneur de m'accorder leur confiance en me donnant le mandat d'assurer la présidence pour l'année 2023-2024. C'est avec une immense fierté que j'ai accepté de relever ce défi et de mettre mon énergie à veiller à la bonne marche de l'organisation.

Quand j'ai décidé de m'impliquer auprès de l'association, en 2016,

c'était pour partager mon expertise d'entrepreneur et en faire profiter les membres, j'étais loin de me douter qu'un jour, j'en présiderais les destinées! J'ai compris que je pouvais, mais aussi que je voulais, faire une différence dans mon industrie.

Si on veut voir les choses évoluer, il faut s'impliquer. La réalité des entrepreneurs, je la connais, je la vis au quotidien tout comme vous. J'ai également les mêmes préoccupations, je sais tout ce que cela implique de temps et d'argent pour être entrepreneur et tout le stress qui en découle. À titre de président de l'Association, je peux vous assurer que je mettrai la même énergie que je mets dans mes chantiers pour mener à bien les projets de l'association et à m'assurer que toute l'équipe de l'APCHQ - région du Montréal métropolitain déploie tous les efforts nécessaires pour faciliter votre travail.

Bien entendu, c'est en équipe que ce travail sera effectué et je suis fier d'être accompagné par des gens solides au sein du conseil d'administration, des gens qui tout comme moi, ont à cœur les intérêts de l'Association.

C'est dans cette optique que vous pourrez lire un résumé des actions réalisées par votre Association au cours de la dernière année. Vous pourrez donc constater les résultats dans la présentation du rapport annuel, présenté le 2 novembre dernier, et intégré à la présente édition.

Comme mes prédécesseurs avant moi, je m'assurerai que l'Association soit toujours à l'affût des dernières nouvelles de l'industrie afin de vous les transmettre.

Cette édition est la dernière de l'année, je profite donc de l'occasion pour vous souhaiter un très joyeux temps des fêtes! Profitez de vos familles et de vos amis!

L'année 2024 est à nos portes et j'ose espérer qu'elle sera meilleure que 2023 pour notre industrie!

Je vous retrouve pour la prochaine édition de l'Infopreneur!





Nous voilà rendus à la fin de l'année. Bientôt, nous serons à la veille des Fêtes de fin d'année et des vacances qui y sont rattachées. Pour la plupart d'entre nous, c'est la période où on prend du temps avec nos familles et nos amis. Le moment également de prendre du temps pour soi et s'offrir un repos bien mérité, enfin, je vous le souhaite! Vous trouverez dans ces pages un compte-rendu des grandes lignes des résultats des actions que nous avons menées tout au long de l'année.

L'Association a clôturé la dernière année du plan stratégique 2020-2023. Nous pourrions vous présenter, dans les prochaines éditions, les grandes lignes de notre planification stratégique 2023-2026 qui pour une première fois se veut une planification réseau, c'est-à-dire une planification commune pour l'ensemble des APCHQ.

Cette année, il a été comme toujours, très important d'être disponible pour vous, que ce soit en présentiel dans un de nos trois points de services ou en mode virtuel. Il est primordial que vous soyez toujours en mesure de pouvoir être accompagné, être conseillé... En fait, de pouvoir compter à tout moment sur un membre de la permanence de votre Association. Nos employés de nos trois points de services sont là pour vous accueillir.

Il est essentiel pour nous de bien comprendre vos enjeux et vos besoins afin de vous offrir le meilleur

accompagnement et la meilleure information et afin d'y arriver, nous pouvons compter sur l'implication de plusieurs de nos membres au sein des différents comités consultatifs de l'Association. Plus d'une cinquantaine de membres y siègent et cet apport est un incontournable pour nous aider à faire évoluer l'Association. C'est une grande richesse pour l'Association. Merci à tous ces entrepreneurs qui donnent bénévolement leur temps à l'organisation.

Plusieurs enjeux nous ont été partagés par les membres, ce qui nous a amenés à faire plusieurs représentations auprès des instances gouvernementales afin de les informer de ceux-ci et ainsi d'intervenir auprès d'eux pour leur proposer des pistes de solutions. Défendre vos intérêts est un des rôles importants de l'APCHQ.

Parmi les différents services offerts à l'APCHQ, un des plus actifs est encore cette année, le service de formation. La formation pour l'obtention d'une licence demeure la plus populaire. C'est 1 088 participants que nous avons formés et qui deviendront entrepreneurs.

Afin d'aider tous les répondants visés par l'obligation de 16h de formation mis en place par la RBQ, nous avons préparé différents forfaits pour leur faciliter la vie. Si vous êtes visés, ne tardez pas à vous inscrire et à suivre vos formations, car vous avez jusqu'au 31 mars 2024 pour déposer vos attestations de cours à la Régie, n'oubliez pas que cette obligation est là pour rester et que votre 2e 16h de cours devra être complété entre le 1er avril 2024 et le 31 mars 2026!

Au courant de la dernière année, nous avons pu, et ce, après plus de trois reports, tenir les salons d'habitation District Habitat. Les salons District Habitat de l'APCHQ – région du Montréal métropolitain sont 100 % habitation. Aucun produit dérivé n'est

offert. C'est une place de choix pour rencontrer les consommateurs et promouvoir vos entreprises. Les prochains se tiendront en mars 2024 sur la Rive-Nord au Centre Expo de Terrebonne et en novembre 2024 au Complexe CN à Brossard sur la Rive-Sud. Vous pouvez communiquer avec nous si vous désirez devenir exposant.

Nous avons pris la décision de nous rapprocher de nos membres dans nos activités. Ce fut donc le cas en 2023. Nous avons offert deux Rendez-vous des Experts, deux tournois de golf, et ce, sur la Rive-Sud et sur la Rive-nord. Il en sera de même en 2024. Vous pouvez déjà vous inscrire au RDV des Experts dans la région de votre choix. En plus, toutes les conférences qui seront présentées sont accréditées FCO. Vous faites donc une pierre deux coups.

Je vous rappelle que le concours des Prix Domus est ouvert et que vous pouvez déposer vos candidatures. Une 40e édition, ça se fête, je vous invite à être des nôtres pour le grand dévoilement des gagnants en mai 2024.

Comme à l'habitude, vous trouverez dans cette édition, plein d'articles plus intéressants les uns que les autres. Un article touchant un sujet des ressources humaines, un sur des sujets plus techniques et un sur les avancées technologiques sont tous plus pertinents les uns que les autres et vous donnent des trucs pour vous faciliter la vie.

Nous approchons tranquillement du 6 000 membres, avec plus de 5 850 membres, nous représentons un regroupement fort à l'image de son industrie. Vous pouvez être fiers d'en faire partie! Merci de nous faire confiance.

Toute l'équipe de l'APCHQ – région du Montréal métropolitain se joint à moi pour vous souhaiter un très bon temps des fêtes.



RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle est l'événement à ne pas manquer pour vous tenir informé des actualités de votre Association.

Le 2 novembre dernier a rassemblé une cinquantaine de convives venus assister à l'élection du nouveau président de l'APCHQ - région du Montréal métropolitain.

Votre Président sortant, Monsieur Jean-Sébastien Tremblay, a laissé les rênes de la présidence à Monsieur Stéphane Demontigny qui l'a accompagné sur la période de son mandat de 2021-2023 en portant le titre de vice-président.

Un cocktail dînatoire a ensuite été servi pour permettre à chacun de réseauter et d'échanger des cartes d'affaires et des poignées de main dans une ambiance conviviale.

Vous pouvez consulter dès maintenant le rapport d'activité annuel de l'année 2022-2023.

[Cliquez ici!](#)

PRIX DOMUS

C'est officiel, les Prix Domus sont de retour.

Il est temps de candidater pour présenter votre plus beau projet dans ces catégories :

**Habitation neuves,
Rénovation,
Projet résidentiel,
Projet commercial,
Jeune entreprise (5 ans et moins),
Professionnel et / ou partenaire de l'année**

Plus besoin de déposer un dossier pour :

**Constructeur de l'année,
Rénovateur de l'année,
Développement durable.**

Le jury déterminera les finalistes de ces 3 catégories parmi l'ensemble des projets.

Participez AVANT le
20 janvier 2023!

Visitez : PrixDomus.ca



**POUR VOUS, PRÈS DE
CHEZ VOUS!**

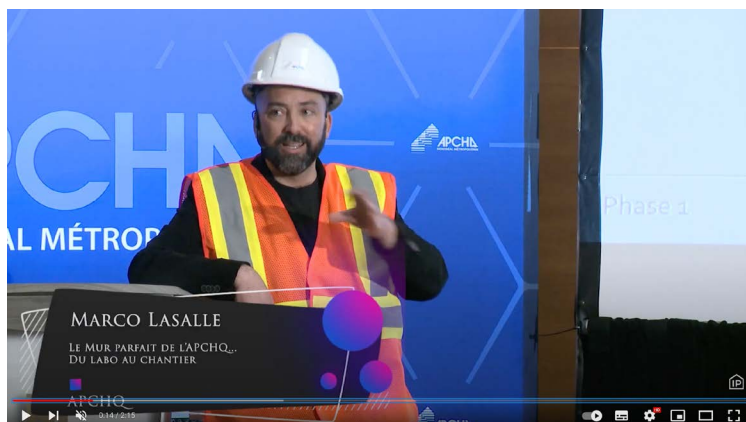
**Le Rendez-vous des Experts revient sur la
Rive-Nord et la Rive-Sud en 2024!**

**Le 7 février 2024 au Plaza à La Prairie
et
le 21 février 2024 au Château Royal à Laval.**

**NOUVEAUTÉ : toutes les conférences seront
FCO!**

[N'attendez plus, les inscriptions sont ouvertes!](#)

Revivez le Rendez-vous des Experts 2023!
Cliquez pour regarder la vidéo





DISTRICT
HABITAT

DEVENEZ EXPOSANT!

Profitez de notre offre spéciale membre!



En 2023, le salon District habitat de Terrebonne,
c'était:

environ
5000
visiteurs

Une
centaine
d'exposants

4 journées
dont 1
journée
B to B

Pour sa deuxième édition, le salon District Habitat
ouvrira ses portes au centre expo de Terrebonne du
21 au 24 mars 2024.

Joignez-vous à l'aventure!

Contactez :

**Mona au 514-791-9696
ou
Gaëlle au 438-513-6157**



UN VRC! C'EST QUOI? C'EST POUR QUI? À QUOI ÇA SERT?

Texte rédigé par : Marc-André Fontaine - Conseiller au service technique APCHQ - région du Montréal métropolitain

Pour faire suite à notre précédente publication traitant de la condensation en surface des fenêtres, il me semblait logique d'expliquer l'utilité du VRC, mais surtout la façon de l'utiliser. C'est malheureusement et souvent le cas que les nouveaux propriétaires de bâtiment d'habitation ne savent pas comment utiliser le VRC et qu'elle est son utilité. Pourtant, c'est un élément clé dans la gestion de l'humidité et un élément important afin d'assurer une bonne qualité de l'air intérieur. Voyons ça de plus près.

Un VRC c'est quoi? C'est pour qui?

En premier lieu, VRC est l'abréviation de Ventilateur Récupérateur de Chaleur. C'est un appareil de ventilation qui est installé dans tous bâtiments de type habitation, d'au plus trois étages et d'au plus 600 m² (6458 p²). Depuis le 30 août 2012, la partie 11 du code de construction du Québec, traitant de l'efficacité énergétique, oblige son installation dans chaque logement visé par cette dernière.

L'appareil doit offrir une efficacité énergétique de récupération de chaleur déterminée et être certifié par le Home Ventilating Institute (HVI). Il existe plusieurs types de VRC sur le marché, et tout comme une voiture, il y en a des gros, des plus petits, des performants et des encore plus performants.

Le VRC est normalement et préférablement installé dans une pièce fermée, chauffée et assez grande pour en faire l'entretien facilement. Les propriétaires ou les occupants des bâtiments visés doivent ultimement faire un entretien régulier du VRC afin d'assurer son efficacité. La plupart des fabricants indiquent que l'entretien devrait être fait tous les trois (3) mois. De façon générale, l'entretien consiste au nettoyage des préfiltres, du noyau de récupération de chaleur ainsi que l'intérieur du VRC.

L'entretien et l'utilisation du VRC sont directement liées à la performance de ce dernier. Il est donc primordial que les entrepreneurs expliquent de façon claire, à leurs clients, comment faire l'usage du VRC. Cela aura aussi un effet sur les appels de service en lien avec l'humidité excessive à l'intérieur de l'habitation.

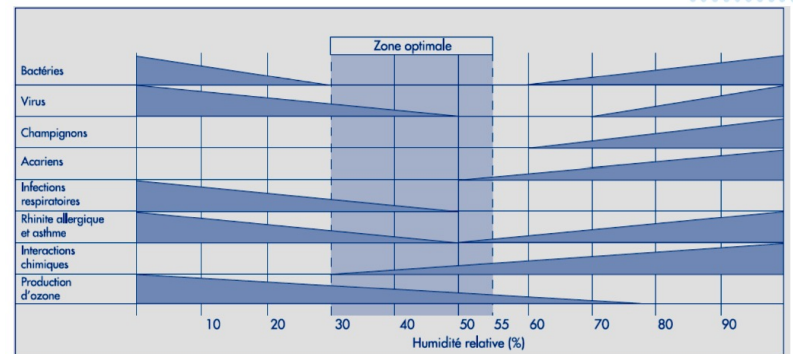
Un VRC, à quoi ça sert?

Le premier rôle du VRC est d'assurer une qualité de l'air intérieur optimal. L'air vicié est extrait vers l'extérieur tout en assurant un apport d'air frais à l'intérieur. Un échange thermique entre l'air extérieur et l'air intérieur, à même le noyau de récupération de chaleur, est effectué afin de préchauffer l'air froid et sec. À noter que l'air froid, qui contient moins d'humidité est beaucoup plus facile à chauffer.

En hiver, le VRC joue un rôle important dans la gestion de l'humidité. Afin de réduire les risques de condensation sur la surface intérieure des fenêtres, le VRC devrait fonctionner minimalement en mode recirculation avec échange extérieur de façon intermittente au cours de la période de chauffe. Il faut comprendre que le VRC n'est pas un déshumidificateur. Il sera en mesure de faire diminuer le taux d'humidité intérieur seulement si le taux d'humidité extérieur est plus bas qu'à l'intérieur.

Il est donc déconseillé de faire fonctionner le VRC en mode échange au cours de l'été ou lorsque le taux d'humidité relative extérieur est plus élevé qu'à l'intérieur. Cela aura pour effet d'augmenter le taux d'humidité intérieur, ce qui n'est pas toujours souhaitable. Il serait donc préférable de faire fonctionner le VRC en mode recirculation, c'est-à-dire, sans échange d'air entre l'intérieur et l'extérieur durant ces périodes.

À titre informatif, le tableau suivant indique la plage optimale du taux d'humidité recommandé afin d'obtenir un air intérieur de qualité. Vous remarquerez que le développement de bactérie, de virus ou autres polluant est directement liée au taux d'humidité intérieur;



Source ; Santé Canada

Il faut aussi préciser que faire fonctionner le VRC en mode recirculation, lorsque vous climatisez, ne fera que créer une plus forte demande de fonctionnement de votre appareil de climatisation et n'améliorera pas nécessairement le confort des occupants.

Voici un tableau résumant l'utilisation du VRC selon la saison;



	FONCTIONNEMENT DU VRC				NOTE
	BÂTIMENT		FENÊTRES		
	OCCUPÉ	INOCCUPÉ	FERMÉES	OUVERTES	
ÉTÉ	ARRÊT	ARRÊT	X	(X)	<i>Idéalement : Ouverture des fenêtres la nuit (selon %HR extérieur) Peut être en mode marche si le %HR extérieur est bas et les fenêtres fermées</i>
AUTOMNE	MARCHE	ARRÊT	X		
PRINTEMPS	MARCHE	ARRÊT	X		
HIVER	INTERMITTANT	ARRÊT	X		Mode marche seulement lorsque le %HR intérieur n'est pas trop bas.

Note générale:

Peu importe la saison, toujours s'assurer que le %HR intérieur du bâtiment n'est pas trop bas lors de la mise en marche du VRC.

%HR : Pourcentage d'humidité relative.

Il nous semble important de préciser que les VRC doivent être dimensionnés selon leur capacité d'extraction et d'apport d'air frais, en fonction de la superficie du bâtiment ou si vous préférez, selon le volume d'air intérieur.

C'est-à-dire que le même appareil sera possiblement efficace pour une grande maison, mais peut-être trop puissant pour une petite maison.

Nous recommandons aussi, et ce même si aucune exigence n'est prescrite par le code de construction, de faire balancer le système de ventilation afin de contrôler les infiltrations et exfiltrations d'air et ainsi d'assurer le confort des occupants.

Le VRC est donc un équipement important pour assurer la qualité de l'air intérieur du bâtiment et c'est pourquoi il faut en faire un entretien ainsi qu'une utilisation adéquate. Les propriétaires devraient toujours suivre les directives d'utilisation et d'entretien du manufacturier.

Chaque appareil a une documentation pertinente à cet effet et il est facile de la retrouver sur le site internet des manufacturiers.

Bonne lecture!



L'APCHQ ET NOUS, C'EST DU SÉRIEUX

Collaborez avec un agent en assurance de dommages et une équipe de gestion des risques attitrés qui comprennent le secteur de la construction et s'engagent à vous aider à protéger votre entreprise.

[Apprenez-en plus à federated.ca](https://federated.ca)



LA DÉLÉGATION DES TÂCHES : ESSENTIELLE POUR LE BON TRANSFERT DE LA RELÈVE DANS LE MILIEU DE LA CONSTRUCTION

Texte rédigé par : Isabelle Perron - *POD CONSULTATION*

Le secteur de la construction est confronté à un défi majeur : le renouvellement de sa main-d'œuvre. En effet, selon les projections, près de 20 % des travailleuses et des travailleurs du secteur prendront leur retraite dans les 10 prochaines années, dans les 4 provinces de l'Atlantique. Dans tout le pays, 1 personne sur 4 prendra sa retraite en 2023. Il est donc essentiel de préparer la relève et de lui transmettre les compétences et les savoir-faire nécessaires à la réussite des projets.

La **délégation des tâches** constitue une approche stratégique indispensable pour assurer le bon transfert de la relève dans la construction. Elle consiste à confier à un.e collaborateur.trice ou à une équipe une partie des responsabilités de la présidence, ou de la gestion de projet. La délégation permet de répartir efficacement la charge de travail, de développer les compétences du personnel et de favoriser l'innovation. C'est ce sur quoi il est nécessaire de se concentrer pour réussir le transfert avec le moins d'embûches possible.

Les avantages

La délégation des tâches présente plusieurs avantages pour le secteur de la construction. Les voici :

- Elle libère du temps pour la direction et les gestionnaires, qui peuvent se consacrer aux tâches stratégiques, à la planification à long terme et à l'anticipation des risques.
- Elle permet au personnel de se sentir responsable et impliqué dans le projet, ce qui renforce la motivation, l'engagement et la satisfaction au travail.
- Elle offre aux membres du personnel l'occasion d'acquérir de nouvelles compétences, de gagner en confiance et en autonomie, et de progresser professionnellement.
- Elle stimule la créativité et l'innovation, en encourageant les employé.e.s à proposer des solutions originales et à explorer de nouvelles perspectives.
- Elle facilite la communication et la collaboration au sein de l'équipe, en favorisant le partage des informations et des idées, ainsi que la rétroaction.

Les étapes à suivre

Comme on l'a établi plus haut, la délégation des tâches est un levier essentiel pour assurer le bon transfert de la relève dans la construction. Elle permet à la direction de se concentrer sur sa valeur ajoutée, tout en développant les compétences et la motivation du personnel. Elle contribue ainsi à la performance et à la pérennité du secteur.

Cependant, pour réussir, il faut que cette délégation soit saine et bien organisée. Il est donc important de respecter certaines étapes. Les voici :

- Définir explicitement l'objectif à atteindre, les résultats attendus, les délais et les ressources disponibles.
- Effectuer le bon choix concernant le ou la collaborateur.trice ou l'équipe, en tenant compte de leurs compétences, de leur expérience et de leur disponibilité.
- Expliquer clairement les tâches à réaliser, les consignes à suivre et les critères d'évaluation.
- Accompagner la personne ou l'équipe, en fournissant les informations, la formation et le soutien nécessaires.
- Contrôler le travail effectué, en vérifiant régulièrement l'avancement, en donnant de la rétroaction constructive et en corrigeant les éventuelles erreurs.
- Trouver un équilibre pour laisser aux gens une réelle autonomie.
- Reconnaître le travail accompli, en félicitant le personnel pour ses efforts, ses progrès et ses résultats.

Penser à inclure ces procédures en entreprise

Pour réussir sa délégation avec succès, il est important d'avoir instauré des procédures claires au préalable, qui aideront à instaurer la délégation des tâches le moment venu. Voici quelques trucs essentiels à une bonne délégation :

- Fournir des descriptions de poste claires;
- Rédiger les procédures sur les enjeux et responsabilités;
- Bâtir le Guide de l'employé.e pour bien l'accompagner dans cette démarche;
- Organiser des rencontres de remue-méninges pour s'ajuster et instaurer une communication simple et transparente.

Le droit à l'erreur

Il importe également de se rappeler que les collaborateur.trice.s ont le droit à l'erreur et que ça peut arriver. Il faut assumer son choix managérial et porter la responsabilité si une erreur survient. Ce qui influencera la réponse de la personne face à l'erreur est sa motivation et son envie de conserver le poste pour lequel elle est formée. Il faut donc, en tant que responsable, s'assurer que cette dernière est là pour les bonnes raisons.





Vous n'avez pas à tout faire par vous-même

Pensez à vous informer sur les subventions pour vous aider dans le processus de votre relève. Beaucoup de ressources financières sont disponibles pour couvrir certains frais de consultation et ainsi vous aider dans vos prochaines démarches.

Si vous avez besoin d'aide ou de conseils de ce côté, POD Consultation (Isabelle Perron) est une ressource disponible pour répondre à vos questions et vous accompagner dans ce processus.

POD CONSULTATION

Planifier. Organiser. Développer.



**Maintenant, c'est sur
l'espace client que
ça se passe.**



C'était déjà
simple
ce l'est encore plus.



simplex
Location d'outils

LES AVANCÉES TECHNOLOGIQUES, AU SERVICE DU TRAVAILLEUR AU QUOTIDIEN

Texte rédigé par : Annie Chantelois - ing. M.Sc.A Présidente, CEO Dreeven

Lors de notre dernière parution dans Infopreneur, vous avez découvert les principaux responsables du manque de productivité dans le secteur de la construction: une communication fragmentée et une mauvaise collaboration entre les parties prenantes d'un projet. Voilà les coupables des malentendus et des échecs!

Mais la communication et la collaboration ne sont pas les seuls défis à relever: ne négligeons pas l'inefficacité de la planification des projets, les réticences aux nouvelles technologies, et la résistance au changement. Pourtant, améliorer la productivité de l'industrie de la construction aurait le potentiel d'augmenter sa valeur globale de 1,6 trillion de dollars selon le McKinsey Global Institute.

Les récentes avancées technologiques changent la donne en matière de productivité dans l'industrie. "Évident, pour les grands projets!", vous dites? Détrompez-vous: ces technologies peuvent aider les chefs de projet à améliorer leur productivité à différentes échelles, des projets résidentiels, à commerciaux.

L'analyse prédictive

Les entrepreneurs doivent s'allier à un partenaire technologique à la pointe de l'innovation qui développe constamment des outils intelligents tels que l'analyse prédictive pour relever les plus grands défis de l'industrie.

Les principaux domaines d'intervention de l'analyse prédictive sont:

- l'amélioration de la communication,
- la rationalisation de la gestion des documents,
- l'optimisation efficace des ressources, et
- le contrôle assidu de l'avancement des travaux.

L'intelligence artificielle et ses algorithmes

Penchons-nous sur l'approche globale de la gestion des documents, un aspect essentiel de l'efficacité en gestion de projets. Dans le contexte de la pénurie de main-d'œuvre qui touche l'ensemble du secteur, une gestion

documentaire intelligente peut permettre aux utilisateurs de gagner du temps tout en économisant de leur énergie.

La clé de cette efficacité est une documentation centralisée et intuitive, où tous les documents peuvent être organisés en un glissement de souris. En coulisses, des algorithmes d'intelligence artificielle avancés peuvent classer automatiquement ces documents, assurant leur emplacement stratégique. L'IA peut même aller jusqu'à reconnaître le contenu des documents, devenant ainsi votre meilleur assistant virtuel pour leur compréhension!

Imaginez que vous profitez des outils de gestion documentaire avancés expliqués ci-haut, et faites le calcul des économies en temps et en argent. Des utilisateurs outillés d'une plateforme de gestion telle que Dreeven peuvent économiser jusqu'à 6 heures par semaine. Ce n'est pas tout : avec l'intelligence artificielle au service des entrepreneurs, le temps et les efforts requis pour la gestion de projets sont considérablement réduits, ce qui se traduit par une importante économie salariale. Un retour sur investissement (ROI) devient donc bien concret, et la compétitivité sur le marché est indéniable.

Découvrez davantage comment la technologie peut vous rendre encore plus performant lors de l'édition 2024 du Rendez-vous des Experts!



dree**ven**
TECHNOLOGIES

L'entreprise de construction que vous avez bâtie mérite d'être bien protégée



Optez pour l'assurance qui a votre entreprise à cœur

Obtenir une soumission
1 866 363-4732

 **Desjardins**
Assurances
Entreprises

LE HARCÈLEMENT EN MILIEU DE TRAVAIL

Texte rédigé par : Marie-Claude Tremblay - *Conseillère principale aux relations du travail - Services aux membres et réseau APCHQ*

Saviez-vous que depuis 2019, tous les employeurs doivent avoir au sein de leur organisation, une politique de prévention du harcèlement? Cette politique doit être connue des employés et être facilement accessible afin de permettre à quiconque d'aviser la personne responsable dans son entreprise qu'elle est victime d'une situation de harcèlement, et ce, en toute confidentialité.

Le harcèlement psychologique est défini au sens de la loi comme étant une conduite vexatoire qui se manifeste par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes qui :

- Sont répétés.
- Sont hostiles ou non désirés.
- Portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité de la personne.
- Rendent le milieu de travail néfaste pour la personne.

Une seule conduite grave peut également constituer du harcèlement psychologique. De plus, le harcèlement peut se situer à travers divers niveaux hiérarchiques. Le comportement non-sollicité peu autant provenir d'un client, collègue, fournisseur ou encore de l'employeur lui-même.

Obligations en tant qu'employeur :

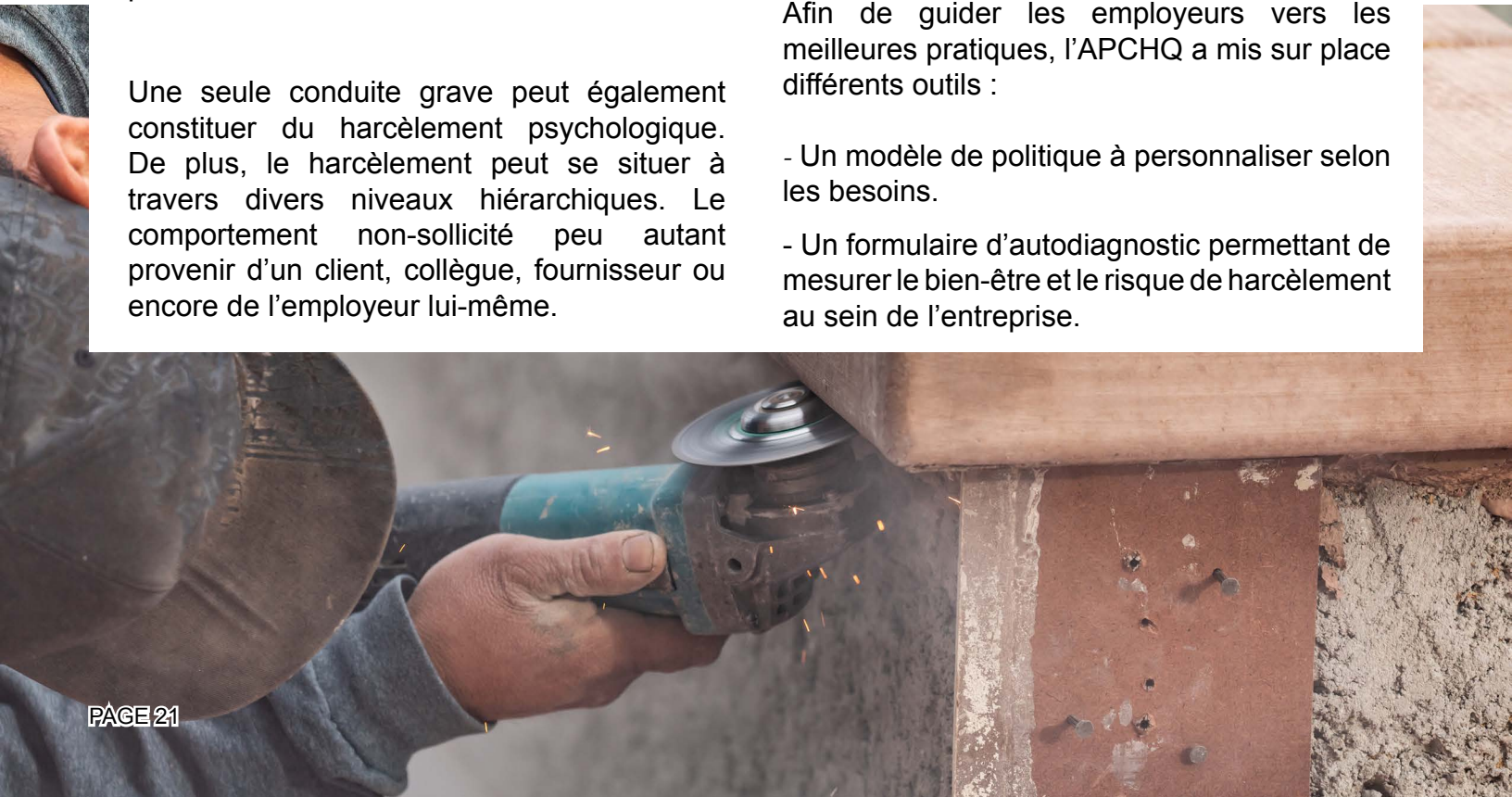
- Instaurer une politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes.
- Offrir à tous les employés un milieu de travail exempt de harcèlement.
- Utiliser des moyens raisonnables pour prévenir le harcèlement et si une telle conduite est portée à la connaissance de l'employeur, prendre les mesures nécessaires pour la faire cesser.

Soyez avisé qu'uniquement l'employeur peut être accusé et tenu responsable en cas de plainte aux normes du travail. Il existe également d'autres recours pour la personne harcelée contre son harceleur.

Outils mis à la disposition des employeurs :

Afin de guider les employeurs vers les meilleures pratiques, l'APCHQ a mis sur place différents outils :

- Un modèle de politique à personnaliser selon les besoins.
- Un formulaire d'autodiagnostic permettant de mesurer le bien-être et le risque de harcèlement au sein de l'entreprise.





- Un dépliant précisant en quoi consiste le harcèlement et les différentes obligations y étant reliées.
- Une affiche de sensibilisation contre le harcèlement.

Toujours dans le but d'offrir plus, l'APCHQ offre également une formation gratuite sur le harcèlement.

Voici différents conseils qui peuvent contribuer à maintenir un milieu de travail exempt de harcèlement :

- Présenter et expliquer la politique de prévention à tous les employés.
- Informer les employés de la tolérance zéro à cet égard.
- Sensibiliser les employés à la définition du harcèlement.
- Conscientiser tous les salariés quant à leur rôle individuel afin d'assurer un climat de travail sain et agréable.

Voici quelques exemples de gestes ou paroles qui pourraient porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité physique ou psychologique et mener à une plainte de harcèlement :

- Menaces liées à l'intégrité physique de la victime.
- Atteinte d'une personne dans sa fierté, sa dignité ou son amour propre.
- Conduite vexatoire pouvant se manifester par des gestes ou des paroles hostiles ou non désirés, que ce soit de façon unique ou répétitive.
- Sollicitation insistante en vue d'obtenir des faveurs sexuelles.
- Forme d'agression physique.
- Violence verbale démesurée.

Il est également important de ne pas confondre le droit de gérance des employeurs avec le harcèlement psychologique. L'assignation des tâches, la gestion du rendement au travail et de l'absentéisme ainsi que l'application des mesures disciplinaires ne sont que quelques exemples du droit de gérance.

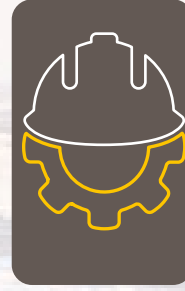
Finalement, malgré tous les efforts de prévention qui seront effectués au sein de l'entreprise, personne n'est à l'abri de situations pouvant mener à de telles plaintes. Si vous avez besoin de conseils ou de soutien pour faire face à de telles situations, n'hésitez pas à communiquer avec le Service des relations du travail de l'APCHQ.



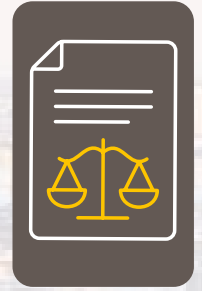
Soutien technique
téléphonique



Préparation à la
conciliation GCR



Soutien technique
en chantier



Préparation pour les
petites créances



Tests d'infiltration
d'eau



Accompagnement
à la conciliation /
arbitrage GCR



Tests
d'infiltrométrie



Diagnostic chantier
pour bonification de
vote Cote Qualité
GCR (5points)

À VOTRE SERVICE!
(514) 354-8722



infopreneūr ^{MAG}

DEVENEZ UN MEILLEUR ENTREPRENEUR

DÉCEMBRE 2023